

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Adopté

N° CD641

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la fin de la première phrase de l'alinéa 5, substituer au mot :

« associées »

le mot :

« consacrées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.